



JANVIER
2014

N° 43

Bulletin Ucape Scolaires

Meilleurs Vœux pour 2014

Sommaire

- Colloque des Formateurs
10-11 Octobre 2014
« Les 20 ans de l'Ucape »
- Retour sur : Le Colloque
des Formateurs de Vesz-
prem, Hongrie
- Le DEC Collège - modalités
- Les diplômes du DEC
- Les mini-colloques

« Les 20 ans de l'UCAPE »

Réservez vos dates pour
Le COLLOQUE DES
FORMATEURS

PARIS :

Vendredi 10 et Samedi 11 Octobre 2014



Judi : Arrivée des participants
18h00 : CA

Vendredi : Assemblée Générale :

- Relecture des 20 ans de l'UCAPE,
- Réflexions stratégiques,
- Renouvellement du CA,
- Ateliers.

Samedi : Conférence (dont le thème est
en cours de réflexion)

Retour sur : Le Colloque des Formateurs Veszprem– Hongrie 10-12 Octobre 2013

Le Lycée Albert Vetési de Veszprem, en Hongrie, organisait du 9 au 12 octobre 2013 le Colloque des Formateurs de l'UCAPE.

La première journée fut consacrée à la visite de la ville de Budapest. Les participants ont ainsi découvert le parc Memento, l'Église Matthias, le Bastion des Pêcheurs, la place des Héros. La journée s'est terminée par un circuit en bateau sur le Danube.

La seconde journée a débuté à Veszprem où, Monsieur Szarka, le Directeur du lycée, a accueilli le groupe au sein de son établissement. Des élèves de la section bilingue ont présenté leur école au groupe. Une visite guidée du centre historique et la réception à la Mairie de Veszprém ont clôturé la matinée. L'après-midi les participants au colloque se sont rendus au bord du lac Balaton et ont visité l'Abbaye de Tihany.

Un grand Merci à Erzsébet pour l'organisation de ce Colloque, pour la qualité du programme proposé, pour sa gentillesse et sa disponibilité.



Retrouvez les photos sur le site : www.ucape.eu





Diplôme Européen de Compétence

Niveau Collège 11-15 ans

Résumé

Le D.E.C.(Diplôme Européen de Compétence) se compose de trois U.C.C.(Unités de Compétence capitalisables).

1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL.

Un séjour d'un minimum de huit jours dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

NOUVEAU : Pendant son séjour, l'élève préparera un dossier culturel et comparatif basé sur un thème ou aspect de la vie ou de la culture du pays visité qui l'intéresse. Le dossier sera de 10 pages (2000 mots) en langue maternelle. La langue étrangère pourra y être ajoutée si souhaité. Le dossier pourra être présenté sous format classique, Powerpoint, vidéo, dossier sonore, selon les compétences et les aptitudes de l'élève. Le 30 juin chaque établissement pourra envoyer un dossier sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs en automne.

2. UCC- LANGUE(S).

S'assurer que l'élève, au niveau de scolarité atteint, est capable de comprendre et de se faire comprendre. Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. L'évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées. Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs. L'épreuve doit être accessible aux élèves qui obtiennent régulièrement des notes supérieures à la moyenne. C'est l'établissement d'origine de l'élève qui valide l'UCC-Langue(s) au vu des résultats de l'épreuve orale, organisée pour la circonstance ou au vu des équivalences.

3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE.

Institutions européennes, Histoire, Géographie

Si l'établissement ne peut proposer qu'un seul thème, ce sont les institutions qui seront traitées pour faire connaître l'organisation de l'Union Européenne. S'il est possible d'en proposer plusieurs aux élèves, on peut ne pas s'en tenir aux seuls pays ayant adhéré à l'Union Européenne.

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles. Ou bien, un cours spécifique est donné aux élèves, ou bien un travail de recherche, guidé par un professeur peut être proposé. Si c'est la formule du cours qui est retenue, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle organisés par le responsable de cette formation. Si c'est la recherche qui est choisie, l'élève validera son étude par la remise d'un travail: exposé en classe, réalisation d'une exposition, réalisation d'une cassette audiovisuelle, création de jeux ou de documents destinés à aider des plus jeunes à découvrir l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.



Les Diplômes du DEC

Nouvelle marche à suivre pour obtenir vos diplômes

Faire la demande au moins deux mois
avant la date prévue de remise des diplômes

- Lister vos demandes de diplômes dans un tableau de type Excell (voir les champs dans le tableau ci-dessous)
- Compléter la fiche : « **DEMANDE DE DEC** » (voir ci-dessous)
- Envoyer vos demandes à à l'adresse suivante : ucapeinfos@gmail.com

- Régler vos diplômes au trésorier : Philippe CHODORGE
DEC - UCAPE
Lycée St Vincent
30 rue de Meaux
BP 20088
60304 Senlis Cedex

CONTACT :
tresorier@ucape.eu et 03.44.53.96.40

Tableau type :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Séjour à l'étranger (lieux, dates)	Langue(s) validée(s)	Connaissance de l'Europe	Mention
-----	--------	------	-------------------	------------------------------------	----------------------	--------------------------	---------

Fiche : DEMANDE DE DEC

Lycée : _____

Collège : _____

Adresse précise : _____

Nom du Directeur : _____

Nombre de DEC demandés : _____

Date de la remise des diplômes : _____

Afin de planifier au mieux la réalisation des diplômes, j'ai besoin de savoir, dorénavant, à quel moment de l'année vous envisagez de les remettre aux élèves. Merci de me l'indiquer par mail : ucapeinfos@gmail.com

MERCI

Gaidick Gortina

Les mini-colloques UCAPE

Pourquoi un mini-colloque ?

Nous proposons aux établissements membres de l'UCAPE la possibilité de monter une série de mini-colloques pour donner plus de flexibilité aux établissements. Mais il est évident que les établissements membres de l'UCAPE peuvent organiser des colloques plus importants à l'avenir.

Le but d'un mini-colloque reste de faciliter le contact entre les jeunes et d'élargir les horizons sur l'Europe dans sa diversité. Trois ou quatre établissements maximum peuvent participer avec au moins deux pays pour un colloque à trois partenaires. Il faut trois pays pour un colloque à quatre partenaires.

Les établissements membres de l'UCAPE peuvent inviter un établissement partenaire qui ne ferait pas partie de notre association. Cela permettra de faire mieux connaître notre travail dans d'autres écoles voire d'autres pays.

Tout établissement souhaitant organiser un mini-colloque UCAPE doit déposer auprès du CA le programme proposé, et les comptes détaillés indiquant les coûts.

Bien que la langue officielle de l'UCAPE soit le français, un colloque peut être organisé dans d'autres langues que le français. Une approche bi langue ou multi langue est souhaitable.

Une bourse d'un maximum de 3000 Euros sera offerte à l'établissement organisateur d'un colloque. 50% de la bourse sera transférée à l'établissement organisateur trois mois avant le mini-colloque et le reste sera payé une fois les actes du colloque et un compte-rendu pour le site web et le BUS auront été déposés auprès du CA avec le bilan comptable du colloque et les justificatifs. L'UCAPE subventionnera jusqu'à un maximum de 2 mini-colloques par an.

A la fin du colloque chaque élève participant recevra un certificat de participation.

Pour assurer une ouverture sur l'Europe et une participation élargie et active, les subventions seront attribuées aux établissements qui, sur cinq ans, auront travaillé avec des établissements différents. Cela favorise les échanges et élargit les contacts, mais cela permet aussi de ne pas attendre 5 ans avant de bénéficier de subventions, ce qui serait le cas si les partenaires restaient les mêmes

Toute demande d'aide financière sera déposée auprès d'Eliane Robiolle (direction@institutionsevigne.org) et une décision sera prise par le CA au moins six mois avant le début du colloque proposé. Les membres du CA se réunissent : mi-janvier, mi-mai, fin août, mi-octobre.

www.ucape.eu

Président : Jacques DANDOIS - email : president@ucape.eu
Vice-Présidente : Eliane ROBIOLLE - email : colloque.formateurs@ucape.eu
Secrétaire générale : Marie-Henriette GAZENGEL - email : secretaire.general@ucape.eu
Trésorier : Philippe CHODORGE - email : tresorier@ucape.eu
DEC et BUS : Gaïdick GORTINA - emails : ucapeinfos@gmail.com /et/ bus.dec@ucape.eu
Responsable des Mini colloque: Susan COONTZ - email : colloque.jeunes@ucape.eu
Responsable des Affaires internationales : Serge BEAUPERE - email : relations.internationales@ucape.eu